

La Tribune

PUBLICS
FO

n° 379
Mars 2019

Dossier

Formation CHSCT RPS

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Nouvelle formule du journal des syndicats



Toutes les deux semaines, l'info militante couvre l'actualité politique, économique et sociale en France et dans le monde, et délivre des articles et des informations que vous ne lirez nulle part ailleurs.

Abonnez-vous dès maintenant !

Tarif public : 54 euros par an
Tarif adhérent : 18 euros par an

Service abonnement - L'info militante Confédération de Force Ouvrière
141 avenue du Maine 75680 Paris cedex 14

RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR !

Je tiens à vous remercier de votre participation à notre congrès fédéral de Rouen.

Un congrès extrêmement riche, 2000 participants, 1080 délégués, de nombreuses interventions des délégués qui nous ont fait part des difficultés rencontrées par les personnels, tant au niveau des rémunérations, des effectifs et des conditions de travail.

Ce fût une fois de plus l'expression des syndicats, expression nécessaire pour que perdure dans notre organisation la démocratie syndicale.

Oui, notre congrès fédéral de Rouen a confirmé la nécessité de poursuivre notre lutte quotidienne contre cette politique libérale appliquée par les différents gouvernements depuis des années.

Les rapports financiers et moraux adoptés par plus de 95% des syndicats, prouvent que la ligne fédérale est conforme aux résolutions adoptées lors du congrès de Reims et je tiens à vous remercier de votre confiance.

La conclusion de nos travaux au travers des différentes résolutions démontrait la nécessité d'engager une action.

Aussi comme annoncé lors du congrès nous avons organisé ce périple revendicatif avec pour point de départ la ville du Havre et pour arrivée une manifestation aux abords de Matignon.

Cette action a permis de constater dans les différentes communes traversées, que la disparition des services publics (hôpitaux, agence postale, service des impôts, écoles, services municipaux, maisons de retraite, ...) n'était pas une vue de l'esprit, mais bien une réalité qui détruit le principe républicain d'un égal accès de tous les citoyens au service public.

Et c'est plus de 8 000 camarades qui étaient présents à la manifestation à Paris.

Oui c'est une réussite, même si comme à l'accoutumée, les médias n'ont pas souhaité relaté cette action. Il est vrai qu'une action organisée dans le calme ne permet peut être pas de battre des records d'audimat !

Mais nous ne lâcherons rien !

Nous nous devons de mobiliser l'ensemble des personnels, par la tenue d'assemblées générales, afin de construire ce rapport de force indispensable à stopper les projets gouvernementaux de remise en cause de tous nos acquis sociaux.

Car cette année 2019 verra de nouveaux chantiers comme les retraites, la réforme de la fonction publique, l'assurance chômage, le projet de loi PACTE, ... qui sont dans la continuité de la destruction de notre modèle social.

Alors oui nous resterons fidèles à notre cahier de revendications, afin d'assumer pleinement notre rôle d'organisation syndicale à savoir la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Merci de votre militantisme, de votre engagement à poursuivre le travail engagé par nos anciens, qui ont permis la construction des garanties collectives indispensables au bien-être des salariés.

Vive notre confédération générale du travail FORCE OUVRIERE et notre fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE !



Yves KOTTELAT
secrétaire général



Yves VEYRIER

secrétaire général

Chers camarades,

La manifestation nationale initiée par les syndicats de fonctionnaires Force Ouvrière le 7 février dernier a été un succès concluant le périple réalisé entre le Havre et Matignon par les militants FO de la Fonction publique. Au cours de cette action, des étapes ont été organisées dans des localités, souvent rurales, où les services de proximité sont menacés de fermeture ou déjà fermés. J'étais avec eux à l'hôpital Eure Seine puis au collège Pablo Neruda, fermé il y a un an.

Elle visait également à montrer notre détermination et l'engagement des agents pour faire vivre ces services publics, alors que le gouvernement persiste et signe, à la fois sur la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022, et sur les grandes lignes de la réforme de la fonction publique qui viennent d'être présentées. Cette réforme va modifier en profondeur le cadre statutaire des agents publics et le dialogue social dans la fonction publique, à l'image des ordonnances de 2017 pour le secteur privé.

La délégation FO reçue à Matignon a obtenu que le chantier sur la rémunération au mérite soit renvoyé à des discussions ultérieures. Force Ouvrière a également demandé que le Conseil national des services publics soit relancé afin qu'un réel débat soit mené sur le fond concernant les services publics de proximité : Commençons par poser la question "de quoi a-t-on besoin dans la société d'aujourd'hui en matière de services publics ? Avec quels moyens, quelle organisation et quel mode de financement ?" plutôt que de réduire le service public à une dépense.

Ces questions, FO les porte depuis longtemps. C'est pourquoi, nous avons opposé au Grand débat, décidé par le gouvernement et auquel FO n'est pas partie prenante, la nécessité d'annoncer la suspension de ces réformes et de restaurer l'écoute du dialogue social et des syndicats et de rétablir la liberté de négocier.

A l'évidence, pour être entendus tant du gouvernement que du patronat, nous devons être en mesure de réagir à la hauteur sur le terrain de l'action syndicale.

Nous devons convaincre les salariés, public et privé, de s'arrêter ensemble le même jour pour dire : Stop, on ne peut plus subir. Nous voulons être entendus. Tel est le sens d'une action de grève interprofessionnelle. C'est ce que nous proposons aux autres syndicats et nous a conduit à l'appel à une puissante journée de mobilisation et de grève le 19 mars ! D'ici là à nous de tenir les assemblées générales pour réussir.

Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153/155 rue de Rome 75017 Paris
www.fo - publics - sante.org
Directeur de publication : Yves KOTTELAT
Rédaction : Secrétariat Fédéral
Impression : GROUPE DROUIN
IMPRIMERIE - 92 avenue Ernest
Cristal - 63170 AUBIERES
Diffusion : sarl d'édition de la
Tribune des Services Publics
Crédits photos : Tony
ARTIGAS et Frédéric BLANC
N° commission paritaire 0921 S 06335
ISSN N° 2646-4101 - 1^{er} trimestre 2019



BERNAY



EVREUX



LE HAVRE

PÉRIPLÉ FO FONCTION PUBLIQUE

Nous l'avons décidé pendant notre 28^{ème} Congrès fédéral, en lieu et de plein accord avec nos camarades de la fonction Publique de l'État, nous l'avons réussi au-delà de nos espérances.

Le périple du 3 au 7 février 2019, en présence de représentants FO des différents secteurs de la Fonction Publique a été un succès, ponctué de rencontres, de prises de paroles, de conférences de presse, d'entrevues avec des élus et surtout d'échanges avec des militants FO de tout secteur.

Le périple s'est conclu par une entrevue avec les 3 conseillers du premier Ministre le 7 février 2019,



et par une manifestation qui a réuni plus de 8000 militants.

Cette démonstration n'est qu'une étape dans la construction du rapport de forces et de la mobilisation pour gagner sur nos revendications :

- l'augmentation du point d'indice et des salaires ;
- L'arrêt des suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires ;

- La défense du service public de proximité ;
- La défense du statut de la fonction publique territoriale ;
- La défense de notre système de retraite.

Revendiquer, résister et reconquérir !

Les trois prochaines pages retracent ce périple de cinq jours.

- 3** Editorial
Yves KOTTELAT
- 4** Le mot de
Yves VEYRIER
- 5** Périple FO FP
Pour aller chercher le pognon à Matignon !
- 9** 28^{ème} Congrès fédéral
Rouen 2019
- 12** Spécial CHSCT RPS
Formation des représentants des personnels
p. 13 : dossier formation
- 19** Communiqués UIAFP
La précarité en marche !
p. 20 : Mobilisé.e.s dans l'unité
- 21** Conseiller Socio-éducatif :
modifications du cadre d'emploi
- 24** Départements et Régions
Eaux
Services funéraires
Pompiers
Retraités

MATIGNON

NANTERRE

VERNON

**TOUS À PARIS LE 7 FÉVRIER (12H00 GARE MONTPARNASSE)
POUR ALLER CHERCHER LE POGNON À MATIGNON!
RÉSISTER- REVENDIQUER-RECONQUÉRIR**

PÉRIPLE FO FONCTION PUBLIQUE



protester et soutenir les services publics de proximité.

J2 - LUNDI 4 FÉVRIER 2019
BERNAY → BEAUMONT
LE ROGER → EVREUX

Fermeture des services publics = destruction du lien social.

Au cours de notre périple, nous avons constaté la fermeture de tous les commerces de proximité, la mise en vente d'une maison sur 3.

C'est l'abandon de territoires entiers de notre république que nous pouvons constater.

Rencontre à Beaumont le Roger avec les camarades des Finances Publiques qui se sont battus contre la fermeture de la trésorerie remplacée depuis par une Maison de Services au Public !

Maison qui n'est pas en mesure d'assurer véritablement une mission de service public... Les usagers trinquent une fois de plus!

Au cours de cette journée, des délégations de l'Eure, de la Seine Maritime et du Calvados nous ont accompagnés autant du Public que du Privé notamment de la métallurgie de Schneider.

J1 - DIMANCHE 3 FÉVRIER 2019

11 h - Devant la Mairie du HAVRE - Arrivée de la délégation FO Fonction Publique.

Début du périple FO Fonction Publique pour aller chercher le « pognon » à Matignon, pour la défense des Services Publics de proximité, pour l'augmentation générale des salaires...

18 H - Arrivée de la délégation à l'Hôpital de BERNAY pour la défense d'un hôpital de proximité, pour le maintien de la maternité. Préparation avec les camarades FO de l'Eure du rassemblement du 4 février 2019 au matin devant l'hôpital de Bernay.

Ensuite départ pour Beaumont Le Roger avec visite de la trésorerie « fermée » pour





PÉRIPLÉ FO FONCTION PUBLIQUE



J3 - MARDI 5 FÉVRIER 2019 EVREUX → PARVILLE → ROUVRAY → VERNON

Cette troisième étape du périple est faite en présence du camarade Yves VEYRIER, secrétaire général de notre confédération.

Visite à l'hôpital d'Evreux en présence de nombreux militants FO de la région et des différents secteurs du service public (Santé, Territorial, Défense, Finances, Enseignement, etc.)

Le périple s'est ensuite rendu au collège Pablo Neruda au quartier de la Madeleine à Evreux, quartier particulièrement défavorisé (40 % de chômage, 60 % de la population ne possédant pas de véhicule). Ce collège qui avait un taux de réussite exceptionnel aux examens a été fermé il y a un an par pure logique financière et idéologique. La section FO lycées et collèges de l'Eure a engagé les démarches et les poursuit encore aujourd'hui pour la réouverture de ce collège.

J4 - MERCREDI 6 FÉVRIER 2019 VERNON → LA ROCHE GUYON → NANTERRE

Rencontre devant la poste de Vernon avec

les camarades FO postiers de l'Eure pour dénoncer la casse du service public postal.

FO exige le maintien de toutes les postes de proximité.

L'après-midi, rencontre avec le syndicat FO et les résidents de l'EHPAD de Vernon.

Adoption de la motion exigeant un agent par résident qui sera remise au Président de la République le 21 février.

Le périple se termine par une rencontre avec le syndicat FO de la mairie de Nanterre où nous avons débattu de la situation de la Fonction Publique Territoriale.





PÉRIPLE FO FONCTION PUBLIQUE



15 - JEUDI 7 FÉVRIER 2019

MANIFESTATION NATIONALE A PARIS :

MONTPARNASSE → MATIGNON → INVALIDES

Une réussite avec plus de 8.000 manifestants !

Nous avons pu annoncer le bilan de l'audience à Matignon qui est déjà une première avancée.

Suite à l'audience de FO avec les conseillers du Premier ministre, **le projet portant sur les rémunérations et consistant dans le cadre des quatre chantiers de réformes en cours** (rémunérations au mérite, recours accru aux contractuels, plan de départs volontaires, restructuration des instances représentatives des personnels) à vouloir allonger la durée d'échelon de trois mois par année **est « annulé pour l'instant, reporté » annonçait Christian GROLIER devant les militants FO réunis aux Invalides.**

Par ailleurs, soulignait le secrétaire général de l'UIAFP-FO, si « *concernant le grand débat, FO n'a rien à y faire* », en revanche « *il faut un débat sur les missions publiques* ».

Cette revendication de longue date de Force Ouvrière semble faire son chemin.

Ce 7 février, les conseillers du Premier ministre ont indiqué que le « conseil national des services publics », créé en 2014, devrait être réactivé. Les organisations syndicales y participeraient.

Concernant les salaires, FO-Fonction publique a souligné encore ce 7 février à Matignon « **qu'il n'était pas admissible qu'il y ait du clientélisme** ».

L'octroi forcément bénéfique d'une prime à certains (policiers, agents des finances publiques) ne peut être satisfaisant. Il faut « **une prime pour tous les agents** », ce qui ne fait pas oublier la revendication d'une **augmentation générale du point d'indice** (base de calcul de tous les salaires des agents publics). L'UIAFP-FO a ainsi demandé que « *le Premier ministre s'engage à ouvrir des négociations* » indiquait Christian GROLIER.

Ce 7 Février 2019, la manifestation nationale à l'appel de Force Ouvrière a rassemblé 8. 000 manifestants.

Cette réussite pour la défense des Services Publics et le Pouvoir d'Achat connaîtra un prolongement par la construction du rapport de force et la mobilisation, ON NE LACHERA RIEN !

**RESISTER
REVENDIQUER
RECONQUERIR**



Rouen 2019

Le 28^{ème} congrès de notre Fédération s'est déroulé du 14 au 18 janvier 2019 au parc des expositions de Rouen.



Sur 2.372 syndicats recensés à la Fédération, 1.026 y étaient représentés.

Nous nous plaignons à constater que durant les 5 jours, 2.000 congressistes ont échangé leurs expériences, leurs bagarres, leurs victoires, leurs attentes et leurs revendications.

Mais surtout leur volonté partagée de faire rayonner notre organisation syndicale dans l'ensemble des secteurs professionnels couverts par notre Fédération.

L'ensemble des travaux de notre congrès a été adressé à nos syndicats, mais nous vous proposons dans cette tribune, de mettre en exergue quelques paragraphes de la résolution générale.

« L'indépendance syndicale, notre raison d'être »

Face aux attaques du gouvernement et du patronat, le congrès rappelle et fait sienne la déclaration de la première conférence natio-

nale FORCE OUVRIERE qui s'est tenue à Paris les 8 et 9 novembre 1947 : «*Devant le danger des groupes, FORCE OUVRIERE expression nationale du syndicalisme ouvrier indépendant, affirme que l'unité ouvrière est plus que jamais nécessaire, déclare que cette unité ne pourrait résister à la politisation des organisations syndicales, rappelle l'impérieuse nécessité, pour le syndicalisme de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence, dont il juge utile de se saisir, ce qui*



implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, selon l'esprit ayant inspiré en 1906 le congrès d'Amiens. Elle considère que la force du mouvement syndical réside essentiellement dans le nombre et dans la cohésion du nombre.

Que cette unité et cette cohésion exigent, à l'intérieur de l'organisation, la pratique constante des règles d'une véritable démocratie et de la plus fraternelle tolérance ».

Pour une organisation syndicale combative

Le congrès considère que la sauvegarde de la liberté syndicale est un socle incontournable, afin de lutter contre cette volonté de certains d'un syndicalisme rassemblé.

Afin de garantir cette liberté, cela passe par le développement de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Cela doit se concrétiser par la création en nombre de syndicats confédérés.

C'est pourquoi, le Congrès considère que le développement syndical est une prio-

rité pour tous les militants et responsables, et rappelle le rôle premier de l'organisation syndicale, à savoir la défense collective des intérêts particuliers des salariés.

Le congrès exige que les syndicats mettent en oeuvre, statutairement les conditions nécessaires pour permettre à tous les syndiqués de participer au fonctionnement de l'organisation syndicale, et également offrir la possibilité d'accès aux mandats syndicaux à tous les adhérents, et il refuse toute notion discriminatoire de quota ou de parité.

Le congrès appelle chaque syndicat à construire et mettre en oeuvre son plan de syndicalisation, pour l'augmentation du nombre d'adhérents, garante de l'augmentation de l'audience électorale.

Le congrès rappelle qu'il ne peut y avoir qu'un seul syndicat CGT-FO dans une collectivité ou établissement.

Suite aux différentes réformes tant dans le privé, que dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, qui ont impacté fortement le fonctionnement des services et les conditions de travail des personnels, le Congrès appelle chacun des adhérents, militants à porter les revendications de Force Ouvrière à la connaissance des personnels et de décider les actions nécessaires, afin d'organiser le rapport de force qui ainsi permettra de contraindre le gouvernement à cesser sa politique de destruction du service public.

Le congrès constate au travers des nombreuses interventions des délégués mandatés que la situation des personnels dans les entreprises, les établissements et les collectivités, s'est considérablement dégradée.

Dans cette période particulière de mécontentement grandissant de la population et des salariés, la seule organisation syndicale libre et indépendante FORCE OUVRIERE, prendra ses responsabilités, afin de mettre fin à cette politique de casse sans précédent des acquis sociaux, et d'individualisation forcenée, qui précarise



De gauche à droite : Luc DELRUE, Yves KOTTELAT et Denis BASSET

de plus en plus de salariés.

Face à la surdit  du gouvernement aux revendications l gitimes des personnels, le congr s appelle l'ensemble des composantes des deux branches de notre f d ration, une et indivisible,   poursuivre la mobilisation des personnels par l'organisation d'assembl es g n rales des personnels afin d' tablir le cahier de revendications.

Le congr s soutient tous les syndicats engag s dans des actions revendicatives.

Compte tenu de l'extr me gravit  de la situation et de la continuation de destruction des droits sociaux, de notre mod le social, de nos valeurs r publicaines, le congr s consid re qu'il faut arr ter une succession de journ es d'action inefficaces et sans lendemain. A l'inverse il est n cessaire d'envisager   court terme, une action de gr ve de masse, durable et reconductible, pr par e par des assembl es g n rales, dans l'action commune, y compris dans le cadre in-

terprofessionnel, pour faire aboutir nos revendications. C'est pourquoi FO n'a pas sa place dans « le grand d bat » orchestr  par le gouvernement.

Aussi, **le Congr s appelle   la gr ve reconductible   partir du 3 f vrier 2019** avec un p riple du Havre jusqu'  Matignon o  l'arriv e est pr vue le 7 f vrier 2019 et auquel tous les militants, les sympathisants et plus g n ralement tous les citoyens sont invit s   participer, afin d'y obtenir satisfaction   nos revendications l gitimes.

D claration adopt e par les 1022 syndicats r unis   Rouen, du 14 au 18 janvier 2019   l'occasion du 28 me congr s de la f d ration des personnels des services publics et de sant  FO

Les 1.022 syndicats FO r unis   Rouen se f licitent de la d cision arr t e en fin d'ann e derni re par les 10 organisations syndicales du secteur de l'aide aux personnes  g es (EHPAD et domicile) avec l'AD-PA proposant d'organiser 1.000 r unions ou assembl es g n rales, afin qu'elles r affirment les revendications au travers de 1.000 motions d' tablissements ou services.

Le congr s s'inscrit pleinement dans cette initiative, d'autant que FO a largement contribu    r unir les conditions de l'action commune qui a d bouch  sur la gr ve nationale des 30 janvier et 15 mars 2018.

Plusieurs d l gu s sont intervenus pour rendre compte des premi res r unions. Le congr s s'adresse au chef de l'Etat pour qu'enfin, il re oive une d l gation et r ponde aux revendications urgentes permettant d'accompagner correctement les personnes  g es et voir enfin les conditions de travail et de r mun ration profond ment am lior es.

Nous n'acceptons plus que cette situation perdure. C'est maintenant que le chef de l'Etat doit r pondre aux revendications urgentes :

- Application du plan solidarit  grand  ge,

  savoir un salari  par r sident, dont 60 soignants pour 100 lits (pr conis  par le rapport de l'Assembl e Nationale),

- Augmentation g n rale des salaires, la revalorisation du point d'indice de 18%, et des perspectives professionnelles de carri res, dans le cadre du Statut et des Conventions Collectives Nationales,

- Augmentation du temps pass  aupr s des personnes  g es   domicile,

- Abrogation de la r forme de la tarification des EHPAD et la garantie de l'arr t des baisses de dotations,

- Maintien de tous les effectifs en  tablissements et   domicile (y compris des contrats aid s, qui doivent  tre int gr s et s curis s),

- Financement p renne de l'aide   domicile,

- Arr t des fermetures d'h pitaux g riatriques et un plan permettant de restaurer ce r seau de soins,

- Plan d'embauche et de formation   la hauteur des besoins et attentes pour l'ensemble du secteur de l'aide et de la prise en charge de personnes  g es.

Monsieur le Pr sident de la R publique, si vous ne r pondez pas de fa on urgente et imm diate aux revendications des organisations syndicales et l'AD-PA, nous n'aurons d'autre choix que de d cider d'organiser la gr ve.

Adopt    l'unanimit  des d l gu s pr sents au congr s,   Rouen le 16 janvier 2019.

Formation des représentants des personnels au CHSCT désignés à la suite des élections professionnelles



De gauche à droite : Pierrick JANVIER, Laurent MATEU et Franck BALY, formateurs

L'article 8 du décret 84-603 du 10 juin 1985 prévoit cinq jours de formation obligatoire pour les membres des CHSCT.

Il fixe également les organismes qui peuvent dispenser ces formations.

Par ailleurs l'article 8-1 précise que l'agent choisit la formation et l'organisme de

formation pour deux des cinq jours.

La Fédération FO SPS propose un module de formation qui répond à cette obligation légale. Il s'articule autour des thématiques suivantes :

- Repères généraux ;
- Missions concrètes ;
- Gestion d'un fait survenu ;
- Le juridico-pratique.

Cette formation a pour objectif de positionner le représentant du personnel FO au sein du CHSCT, son rôle, son action.

Suivant la décision des collectivités deux hypothèses sont envisageables :

1/ La collectivité accepte que la formation obligatoire de 5 jours soit assurée par la Fédération ce qui permet une continuité dans le

contenu pédagogique.

2/ La collectivité ne souhaite pas que la Fédération assure la formation ; dans ce cas , il faut impérativement demander l'application de l'article 8-1, c'est à dire que la Fédération assure les deux jours RPS.

Une convention sera alors signée par la Fédération et la Collectivité.

Retrouvez dans les pages suivantes, le dossier relatif à la formation CHSCT RPS.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Pierrick JANVIER au 06.62.05.73.23 ou par mail formations.chsct@gmail.com



Janvier 2019, formation à Paris

C H S C T

R P S



ORGANISATION DE

FORMATION

CFMS



Etre à vos côtés

- Développer vos compétences
- Appréhender, Maitriser, Acquérir
- Construire une équipe au service des autres

- Etre et savoir être
- Formation
- Droit
- Négociateur

Vous aider dans vos accords

Nos valeurs

- Politique sociale et salariale
- Egalité Homme/Femme
- Défense des intérêts Moraux et Matériels des agents
- Revendiquer-Négocier-Contracter

- Cette obligation s'impose à l'employeur
- Instance représentative du personnel
- Pouvoirs décisionnels
- Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Formation CHSCT

Son contenu

- Rôle, missions, fonctionnement
- Santé sécurité au travail
- Les 3 niveaux de prévention
- Les 9 principes de prévention
- Hiérarchiser les risques et les évaluer
- L'arbre des causes
- Le QQQQPC (Quand, Qui, Où, Quoi, Comment, Pourquoi, Combien)
- Instaurer une collaboration active avec les différents acteurs

LA MÉTHODOLOGIE

Organisation

formations CHS CT RPS

Présentation

Vous venez de prendre connaissance de la plaquette CHSCT RPS délivrée par la Fédération.

Cette plaquette est à destination de vos collectivités afin de présenter la formation que nous pouvons délivrer dans le cadre des renouvellements des agents désignés au CHSCT. Nous vous rappelons que **cette formation est obligatoire dans le premier semestre suivant les dernières élections professionnelles.**

Procédure rôle du secrétaire de GD ou secrétaire de syndicat

- Recenser la représentativité FO dans les différents CHSCT
- Présenter la plaquette à vos collectivités, en indiquant que notre structure est un organisme compétent en matière de formation sur l'hygiène, la sécurité et santé au travail
- Réserver une salle adaptée à la formation
- Rechercher un lieu de restauration à proximité du lieu de formation
- Deux propositions avec tarifs différents sont proposées :
 - 1) Formation de 5 jours (CHSCT+RPS)
 - 2) Formation de deux jours : les agents ont le choix de choisir l'organisme de formation.
- Accueil des stagiaires et du formateur
- Mettre en relation le référent CHSCT (fédération) avec vos responsables formations de vos collectivités (voir contact utile)
- La Fédération prend dès lors la gestion administrative du dossier en étroite collaboration avec vous, pour déterminer au plus prêt



de vos attentes, les dates, les lieux de formations, les modalités pratiques etc...

Quelques éléments de langage

- La formation proposée répond en tout point aux attentes des fonctionnaires territoriaux. Faite, réalisée et construite par des agents eux mêmes fonctionnaires.
- Pédagogie participative, avec des mises en situation (visite de service)

Rôle de la Fédération

- Négociation de la convention avec le responsable de vos collectivités
- Signature de la convention par le secrétaire fédéral public
- Suivi de la formation, dates, gestion des formateurs
- Gestion du dossier administratif, facturation, bilan de stage

Formateur(s)

L'équipe de formation sera prise en charge par la coordination fédérale

FICHE TECHNIQUE

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Problématique

Le CHS CT est très certainement l'**instance la plus importante pour les partenaires sociaux afin de protéger la santé et la sécurité de tous les fonctionnaires de la collectivité et d'améliorer leurs conditions de travail**. Cette instance repose sur une réglementation.

Il convient de prendre conscience de toute la place que doit occuper le CHS CT au sein de la collectivité.

Objectifs

- Connaître la réglementation applicable au CHS CT.
- Bien appréhender les enjeux de cette instance.
- Maîtriser les outils de résolution de problème.
- Savoir exposer et rendre compte.

Contenu

- Prise de connaissance du dispositif juridique et présentation des lois et décrets relatifs aux CHS CT

- La hiérarchie des textes
- La constitution
- La composition
- Le fonctionnement
- Les missions
- Les obligations de l'employeur
- Les grands principes de prévention
- Le rôle du Médecin de prévention
- Le document unique
- Evaluation des risques
- Les 9 principes de prévention
- Raisonnement
- Outils
- Résolution de problème
- Formulation
- Compte rendu
- Risques psychosociaux

Méthodologie

- Discussion et analyse
- Travaux de groupe
- Documents et supports de stage
- Participative
- Mise en situation

Public

Représentant
du personnel
élus

Durée

5 jours

Formateur(s)

Equipe
pluridisciplinaire



FICHE TECHNIQUE RPS

Risques psychosociaux



Problématique

Le CHS CT est très certainement **l'instance la plus importante pour les partenaires sociaux afin de protéger la santé et la sécurité de tous les fonctionnaires de la collectivité et d'améliorer leurs conditions de travail**. Cette instance repose sur une réglementation.

Il convient de prendre conscience de toute la place que doit occuper le CHS CT au sein de la collectivité.

Objectifs

- Connaître la réglementation applicable aux RPS.
- Bien appréhender les enjeux de cette thématique.
- Maîtriser les outils de résolution de problème.
- Savoir exposer et rendre compte.

Contenu

- Prise de connaissance du dispositif juridique et présentation des lois et décrets relatifs aux RPS

- Risques psychosociaux
- Qualité du service rendu
- Les enjeux humains
- Les enjeux économiques
- Les enjeux juridiques
- Le burn out
- Le Bore out
- Le Brown out
- Le cadre face aux risques psychosociaux
- Le stress
- Violences au travail
- Evaluer les risques psychosociaux
- Le harcèlement
- Le plan de prévention des RPS

Méthodologie

- Discussion et analyse
- Travaux de groupe
- Documents et supports de stage
- Participative
- Mise en situation

Public

Représentant
du personnel
élus

Durée

2 jours

Formateur(s)

Equipe
pluridisciplinaire

Formation risques psychosociaux

Les risques psychosociaux sont des fléaux dans notre société et plus particulièrement dans le monde du travail

Combattre ces risques devient une nécessité et une priorité.
Pour lutter et enrayer ces risques, les membres du CHSCT, les différents interlocuteurs et intervenants de la Fonction Publique sont les principaux acteurs

Objectif de la formation

Diagnostiquer les facteurs de risques

Intégrer les résultats dans le document unique

Etablir les plans de prévention et d'action

Connaître les enjeux humains, économiques et juridiques

Son contenu

- Enjeux humains, économiques et juridiques
- Stress, Burn-Out, Bore Out, Brown Out
- Les violences au Travail
- Le Harcèlement

Fonction publique : la précarité en marche... !

Le secrétaire d'État à la Fonction publique vient de présenter l'avant-projet de loi de « Transformation de la Fonction publique ». Après lecture du projet de loi, nous y voyons surtout la « destruction de la Fonction publique ».

L'article 3 du Statut général des fonctionnaires est clair, pour un emploi civil permanent il faut recruter un fonctionnaire. Mais peu importe, pour le Secrétaire d'État, sur toutes les catégories, on pourrait dorénavant remplacer un fonctionnaire par un contractuel. Et encore, un contractuel précaire pour un contrat dit de projet de maximum 6 ans, non transformable en CDI. Voilà qui fait rêver...

Les articles 9 et 12 du projet de loi remettent en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis pour les mutations et promotions des compétences des CAP.

Les CHSCT seraient supprimés. A l'heure des suppressions de postes et restructurations, le gouvernement portera la responsabilité de tous les risques psycho-sociaux qui en découleront.

Enfin, les articles 24, 25 et 26 engagent une gestion RH comme dans le privé. Rupture conventionnelle pour les contractuels mais aussi, à titre expérimental, pour les fonctionnaires : incitation au départ vers le privé, et enfin, privatisation de missions.

De plus, si la mission était privatisée, il y aurait un transfert d'office du fonctionnaire sous contrat de droit privé.

Sans oublier les articles 16 et 20 qui prévoient de légiférer par ordonnances 11 thèmes supplémentaires comme la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire ou l'organisation des instances médicales par exemple.



FO Fonction publique rappelle sa revendication de retrait de cet avant-projet de Loi.

Elle s'engage pour combattre, à tous les niveaux et par tous les moyens, cette récession sans précédent pour les agents, les usagers, qui remet en cause l'égalité des droits et les valeurs républicaines.

**Dès le 19 mars 2019,
TOUS EN GRÈVE !**

Février 2019

**Union interfédérale des agents
de la Fonction Publique FO**

Mobilisé.e.s dans l'unité pour l'avenir de la Fonction publique

Les 9 organisations syndicales de la Fonction publique, dont FO, se sont réunies le 19 février.

Alors que le projet de loi dit « de transformation de la Fonction publique » vient de faire l'objet d'une première présentation, elles condamnent la méthode gouvernementale consistant à imposer des mesures contre l'avis des organisations syndicales représentatives des plus de 5 millions d'agent.e.s de la Fonction publique.

Elles alertent avec force sur les dangers que recèle le projet de loi Fonction publique. A l'inverse de la remise en cause des principales compétences des organismes consultatifs et du recours accru au contrat que cherche à imposer le gouvernement, nos organisations syndicales estiment indispensable de faire vivre la démocratie sociale par une plus grande prise en compte des mandats des représentant.e.s des personnels, d'une part et, d'autre part, de mettre en oeuvre un large plan de titularisation des agent.e.s contractuel.le.s. Les organisations syndicales engagent d'ores et déjà diverses initiatives pour peser sur le dispositif engagé par le pouvoir exécutif au travers du projet de loi Fonction publique.

Elles ont décidé de premières étapes de mobilisation correspondant aux échéances de l'examen du projet de loi.

Elles appellent les agent.e.s à se mobiliser à l'occasion du passage du projet de loi en conseil des ministres, notamment par des rassemblements locaux et des interventions auprès des élu.e.s et préfet.te.s, pour exprimer leur opposition à ce projet.

Attachées aux principes qui sont ceux de la Fonction publique et au Statut général des fonctionnaires qui représentent une réelle garantie d'égalité entre usager.e.s, elles appellent à conforter le modèle social de notre pays.

Au quotidien, les agent.e.s travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

Nos organisations exigent également une revalorisation salariale de toutes et tous les agent.e.s.

Cette revalorisation est d'autant plus attendue que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...). Elles considèrent que l'annonce de la tenue d'un rendez-vous salarial par le Ministre ne constitue pas à elle seule une réponse suffisante. C'est pourquoi, elles lui demandent sans plus attendre quels sont les types de mesures que le gouvernement compte porter à la négociation.

Elles feront de nouveau entendre leurs propositions et leurs désaccords à toutes les occasions qu'elles jugeront utiles.

Elles se réuniront le 13 mars pour décider de la suite du processus de mobilisation et de son amplification.

PARIS, le 25 février 2019

Conseiller socio-éducatif

modification du cadre d'emplois



Ces nouvelles dispositions concernent :

- les **Conseillers socio-éducatifs**
- les **Conseillers supérieurs socio-éducatifs**
- les **Conseillers socio-éducatifs hors-classe**

Au 1^{er} février 2019, le cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs de la fonction publique territoriale est modifié afin de reconnaître les nouvelles missions identifiées lors des états généraux du travail social.

Le cadre d'emplois est dorénavant structuré en trois grades :

Un **premier grade d'avancement (conseillers supérieurs socio-éducatifs)** correspond à l'exercice de fonctions d'encadrement et un **deuxième grade d'avancement (conseiller hors classe socio-éducatif)** est créé pour les agents qui exercent des missions à haut niveau de responsabilité dans le domaine de l'action sociale.

Un **concours d'accès interne** au cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs est ouvert aux personnes justifiant de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés.

Pour FO, les revalorisations restent largement insuffisantes. Quelques points d'indice en 2019, rien en 2020...

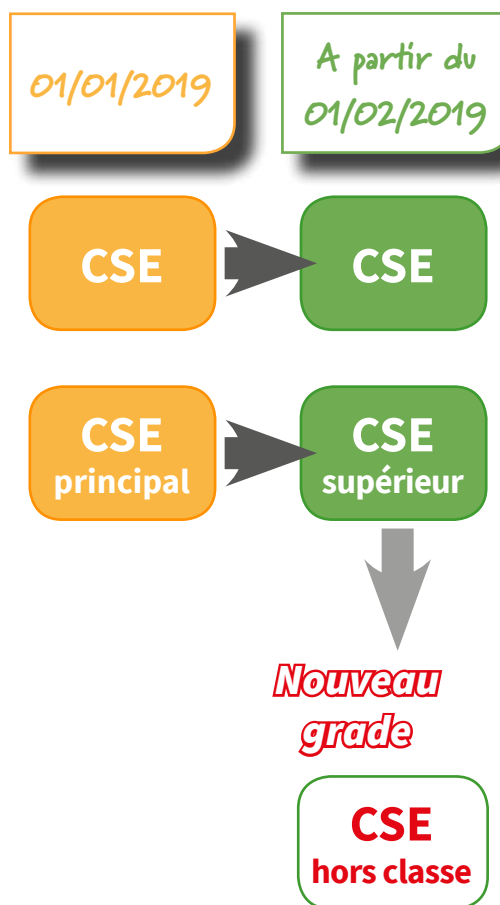


Tableau de reclassement

Conseiller Socio-éducatif

01/01/2019			01/02/2019				
CSE			CSE				
Echelon	IM	Durée	Echelon	IM	Ancienneté conservée	Gain IM	Gain € net
1	398	18	1	417	Sans ancienneté	19	70
2	414	18	1	417	Ancienneté acquise	3	11
3	433	24	2	436	Ancienneté acquise	3	11
4	450	24	3	453	Ancienneté acquise	3	11
5	471	24	4	474	Ancienneté acquise	3	11
6	492	24	5	495	Ancienneté acquise	3	11
7	514	24	6	517	Ancienneté acquise	3	11
8	533	24	7	536	Ancienneté acquise	3	11
9	553	30	8	556	4/5 ancienneté acquise	3	11
10	575	30	9	578	Ancienneté acquise	3	11
11	594	36	10	597	5/6 ancienneté acquise	3	11
12	618		11	621	Ancienneté acquise	3	11

Conseiller Supérieur Socio-éducatif

01/01/2019			01/02/2019				
CSE Supérieur			CSE Supérieur				
Echelon	IM	Durée	Echelon	IM	Ancienneté conservée	Gain IM	Gain € net
1	521	24	1	524	Ancienneté acquise	3	11
2	546	24	2	549	Ancienneté acquise	3	11
3	566	30	3	569	4/5 ancienneté acquise	3	11
4	588	30	4	591	Ancienneté acquise	3	11
5	603	36	5	606	5/6 ancienneté acquise	3	11
6	629	36	6	632	Ancienneté acquise	3	11
7	658	36	7	661	Ancienneté acquise	3	11
8	669		8	674	Ancienneté acquise	5	18



Grilles indiciaires

	1	2	3	4	5	6
IB	713	740	781	831	879	928
IM	591	611	643	681	717	754
DUREE	2a	3a	3a	3a	3a	-

**CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF
HORS CLASSE**

**Avancement au choix
(après avis de la CAP)**
1 an au moins dans le 4^{ème} échelon
et 5 ans de services effectifs
dans ce grade

	1	2	3	4	5	6	7	8
IB	625	658	684	713	733	767	806	822
IM	524	549	569	591	606	632	661	674
DUREE	2a	2a	2a6m	2a6m	3a	3a	3a	-

**CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF
SUPÉRIEUR**

**Avancement au choix
(après avis de la CAP)**
1 an dans le 6^{ème} éch.
et 6 ans de services effectifs
dans ce grade

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	482	506	529	559	587	616	641	667	697	721	752	790
IM	417	436	453	474	495	517	536	556	578	597	621	650
DUREE	1a6m	1a6m	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a6m	2a6m	3a

**CONSEILLER
SOCIO-ÉDUCATIF**

Concours externe sur titre Concours interne Promotion interne

Pour un recrutement « plus réactif, plus rapide, plus autonome »...

en marche vers la fin des garanties statutaires !

Le Statut général des fonctionnaires est clair : les emplois civils permanents, notamment ceux des Régions et des Départements, sont occupés par des fonctionnaires qui sont placés dans une situation statutaire et réglementaire.

Avec le développement du dogme libéral depuis une trentaine d'années (primauté des principes de liberté et de responsabilité individuelle sur l'autorité publique), les pratiques dérogatoires aux principes statutaires se renforcent au détriment des agents et au « bénéfice » des employeurs publics.

Ainsi le législateur, bien inspiré, remet progressivement en cause les garanties statutaires des fonctionnaires.

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, l'installation des Commissions consultatives paritaires en 2019 (CCP) est un élément particulier, concret, permettant d'envisager le grand remplacement des fonctionnaires sur lesquels nos gouvernants s'activent... il y en a bien d'autres et d'autres à venir.

Action publique 2022, cap vers « l'optimisation » du Service Public républicain

Depuis l'élection présidentielle de 2017, le gouvernement Macron/Philippe s'inscrit naturellement dans l'action politique de ceux qui l'ont précédé.

Sa volonté première, purement économique, est de satisfaire la « promesse de cam-

pagne » d'Emmanuel Macron avant la fin de son mandat de Président de la République en 2022 : supprimer 120.000 postes de fonctionnaires.

Pour y parvenir, il choisit d'inscrire en lettre de feux dans son programme « action publique 2022 (CAP 22) » la refondation du contrat social « avec les agents ». Cette action s'inscrit particulièrement dans le prolongement de sa promulgation de la « Loi Travail » visant à contourner et réduire les garanties des travailleurs.

Ainsi, on comprend bien la volonté de ce gouvernement, comme l'a rappelé le ministre de l'Action et des Comptes publics (Gérald Darmanin) en octobre 2018 : « nous allons porter une réforme courageuse de la Fonction Publique » avec « la généralisation du contrat, les plans de départs volontaires ».

Pour l'UNDR-FO, cette « modernisation » de la Fonction Publique est dogmatique et participe d'une refondation profonde de notre République sociale.

Si cette « modernisation » s'établit, elle aura un impact progressif mais profond sur la nature même du Service Public républicain, sur sa Fonction Publique et donc sur ses agents. Avec la « réforme des territoires », cette « modernisation » sera brûlante,

particulièrement dans les Départements et les Régions.

Au moment où l'UNDR-FO écrit ces lignes, **nous savons que le prochain acte gouvernemental sera posé le mercredi 13 février 2019** par le ministre de l'action et des comptes publics (Olivier Dussopt). En effet, ce dernier présentera aux organisations syndicales et aux employeurs publics, les **orientations du projet de loi gouvernemental pour sa réforme « courageuse »**. L'UNDR-FO sait déjà que parmi la trentaine d'articles organisés en plusieurs titres se trouve celui visant la transformation et la simplification du cadre de gestion des ressources humaines « pour une action publique plus efficace ». De même, nous trouvons également un titre visant à favoriser la mobilité et l'accompagnement des transitions professionnelles des agents publics. Tout un programme, il pense à tout !

Contourner le statut général pour mieux détruire les garanties statutaires

En 1984, le statut général des fonctionnaires encadrait clairement les conditions de recrutement des agents contractuels (par exemple : absence de cadre d'emplois susceptibles d'assurer certaines fonctions ou encore,

lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services pouvaient le justifier).

La loi de 2012 dite « loi Sauvadet » a été un pas important pour légaliser les dérives d'une gestion peu scrupuleuse des employeurs publics.

Le subterfuge du programme CAP 22 « avec les agents » s'exprimait en 2012 par « l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique ».

A ce jour, les agents sous contrat n'ont pas été tous titularisés, loin de là. Ne serait-ce que parce que les recrutements des agents assimilés à la catégorie C et B ont été réalisés d'une manière telle, qu'il est très difficile pour eux de répondre aux critères de la loi Sauvadet. Il y a aussi la situation de certains agents sous contrat assimilé à la catégorie A qui eux, peuvent jouer la partition du clientélisme avec leurs « élites » hiérarchiques locales. Les agents, qui veulent des garanties et leur respect en font les frais... et ce n'est pas terminé !

En effet, le projet de loi de modernisation qui sera présenté par Olivier DUSSOPT le 13 février 2019 prévoit d'élargir un peu plus les dérogations déjà existantes.

Il y est question de privilégier le recrutement sous contrat à durée indéterminée sur des emplois permanents, postes de direction mais aussi, pour tous les postes à temps non complet dont la quotité de temps de travail serait inférieure à 50 %. De même, pour des fonctions nécessitant des compétences techniques spécialisées ou nouvelles, lorsque l'autorité de recrutement ne serait pas en mesure de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée. Ou encore, lorsque les fonctions ne

nécessiteraient pas une formation initiale donnant lieu à la titularisation de l'agent.

Pire encore ? A l'image du « contrat de chantier » dans le secteur privé, pris par l'ordonnance Macron en 2017, probablement pour « renforcer la prévisibilité et sécuriser la relation de travail ou les effets de sa rupture », le projet de loi de modernisation prévoyait d'instaurer un « contrat de mission » pour une durée maximale de six années...

Quelques chiffres pour entrevoir l'avenir

Depuis 2012, le recrutement dans la Fonction Publique territoriale présente une accentuation des recrutements d'agents sous contrat jumelée à l'augmentation naturelle des départs en retraite.

D'après le gouvernement et une note de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la Fonction Publique compte près de 950.000 agents sous contrat en 2016 ; soit un quart de l'effectif total (25% dans la territoriale, 21% dans l'hospitalière et 19% à l'État).

En 2015, les agents sous contrat représentaient 33% des recrutements sur emploi permanent (40% aujourd'hui). 20,6% des agents sous contrat occupaient un poste relevant de la catégorie A, 19,7% de la catégorie B et 53,8% de la catégorie C.

La moyenne d'âge entre agents sous contrats et fonctionnaires marque un écart de 10 ans (45 ans environ pour les fonctionnaires, 35 ans pour les agents sous contrat). La proportion de fonctionnaires de plus de 50 ans est deux fois plus élevée que chez les agents sous contrat. Dans la situation sociale dans laquelle se trouve le pays, les « jeunes » sont les premières victimes.

De la subordination à la soumission : une réalité qui s'affirme !

Dans un nombre important de collectivités, le rapport entre les « élites » hiérarchiques et les agents publics vire de la subordination à la soumission.

De plus en plus d'employeurs publics, doctement et fermement, indiquent à leurs agents la manière de les servir avec « loyauté ».

Il est de plus en plus prégnant qu'une forme de dévoiement du principe de loyauté se développe. Cette dérive oppose les agents publics aux nécessités de la loi et de l'intérêt public.

Cette problématique met en cause la neutralité et l'impartialité des agents publics. Elle permet beaucoup de dérives en termes d'inégalités, de conflits d'intérêt, de corruption... en même temps, le refus d'obéissance équivaut à une faute professionnelle pour les agents publics.

Ainsi, le contrat, par la précarisation qu'il induit (emploi et rémunération), apporte des avantages certains aux employeurs publics peu scrupuleux, mais aussi des dangers certains pour le Service Public républicain.

Pour l'UNDR-FO, le recrutement sous contrat est une préoccupation qui dépasse la simple défense des intérêts particuliers.

La défense et le renforcement du Statut général des fonctionnaires est fondamental de la nature du Service Public républicain et de sa Fonction Publique.

Le recrutement sous contrat doit être très strictement encadré et limité dans la Fonction Publique et la résorption de l'emploi précaire achevée.

FO SUEZ signataire du Contrat de la Filière Française de l'Eau



Le 28 mai dernier, lors des Assises de l'Eau, Emmanuel MACRON a labellisé une nouvelle filière au Comité National de l'Industrie, le Comité Stratégique de la Filière Française de l'Eau.



Cette reconnaissance a permis la création du groupe de travail réunissant les deux grands groupes Véolia et Suez, les Ministres de la Transition Écologique, de l'Économie et Finances ainsi qu'un certain nombre d'acteurs économiques du secteur d'activité.

Ce comité axe son plan d'action autour de 4 grands thèmes :

1. Création d'une plateforme de l'innovation des métiers de l'Eau

Celle-ci intègre des visites virtuelles, des nouveaux processus de traitement de l'Eau, de l'ingénierie pour les systèmes d'adduction, de l'intégration de capteurs intelligents, etc ...

Ce thème sera co-construit avec des start-up innovantes sur le secteur de l'Eau pour également accéder aux marchés internationaux.

2. Numérique

La digitalisation de nos métiers est l'outil retenu pour améliorer la performance opérationnelle dans la gestion des services d'Eau et d'Assainissement avec le développement de systèmes d'information géographiques pour mieux connaître les infrastructures. Elle permettra également un meilleur recueil des données (Data) grâce à de nouveaux systèmes connectés (compteur individuel connecté, usines numériques, véhicule intelligent, etc).

3. La stimulation de l'excellence Française dans les solutions de Détection des Traitements de nouveaux polluants.

Il s'agit à titre d'exemple de créer un référentiel national de bio-analyse de l'Eau intégrant les laboratoires universitaires pour organiser des actions d'information sur la pertinence des méthodes de bio-surveillance auprès des acteurs du petit et grand cycle de l'Eau.

4. Adaptation des Emplois et des Compétences de la Filière Française de l'Eau aux mutations industrielles du Secteur.

L'activité Eau et Assainissement en France représente

120.000 emplois directs, non délocalisables. Il s'agit de mieux recenser les métiers et emplois en situation actuelle et d'anticiper les évolutions qualitatives et quantitatives des emplois face aux nouveaux enjeux de notre secteur.

C'est ainsi que ces 4 plans d'actions ont fait l'objet d'un **Contrat signé le 05 Février à Rennes** (Carrefour de l'Eau), par les Ministères de la Transition Écologique, de l'Économie et des Finances, des Directeurs Généraux des Groupes Véolia et Suez ainsi que par deux organisations syndicales dont FO (représentée par Nouï BOURAHLI).

Le but pour Force Ouvrière est d'accompagner ce projet en vue de participer au déroulement des mesures en faveur de la formation aux outils numériques et à la création d'emploi dans les métiers dits en tension.

Elections professionnelles à Marseille

Le 7 février 2019, les élections professionnelles ont eu lieu au sein de l'Unité Economique et Sociale de la Société des Eaux de Marseille.

Ce sont les premières élections professionnelles suivant la nouvelle loi Travail et la mise en place du Comité Social et Economique, avec 32 sièges à pourvoir (16 titulaires / 16 suppléants).

Les salariés de l'UES SEM ont fait preuve d'implication et se sont mobilisés ; ce qui a permis d'enregistrer un **taux record de participation de 94 %**.

Tous les sièges ont été remportés par le syndicat Force Ouvrière de l'UES SEM, et un

autre taux record a été validé, puisque FO a obtenu 92 % des suffrages (contre 88 % aux dernières élections de 2016).

Preuve une fois de plus que le travail accompli par Force Ouvrière est soutenu et encouragé par l'ensemble de ses adhérents et plus encore.



BRAVO!



L'équipe des élus du CSE de l'UES SEM pour un mandat de 4 ans.

Assemblée générale de l'Union Nationale des Services Funéraires-FO

Le 20 février 2019, c'est dans les locaux de la Fédération des SPS, rue de Rome à Paris, que s'est tenue l'assemblée générale de l'Union Nationale des Services Funéraires FO.



De gauche à droite : Didier PIROT, Gilbert HONRAREDE et Bruno GRENIER

Devant une assemblée renouvelée venant du Havre, de Perpignan, de Nice de Lille et de Touraine... ainsi qu'une forte délégation de la Région Parisienne, notre camarade **Bruno GRENIER**, secrétaire général de l'Union, a présidé les débats.

Le bilan de l'Union est à nouveau plutôt favorable, ceci étant dû aux actions de proximité engagées par notre union ce qui n'est pas aisé dans un milieu aussi fermé que discret des services funéraires.

Par actions de proximité il convient de citer pour exemple :

- Les journées de prospection et d'information syndicale dans le Doubs avec la secrétaire générale de l'UD 25, notre camarade **Rachel MESSOUSSE**.

- Des journées d'information sur les négociations pour les C.S.E (Comité social en entreprise) au domaine de Gramont à Montpellier, avec notre camarade **Jacques GALZIN**.

Mais aussi :

- Les résultats aux élections de branche où **notre Union conforte sa deuxième position avec 22.50% de représentativité**.

- Le bilan des contentieux prudhommaux qui met en avant notre engagement avec 5 dossiers déposés pour l'année 2019 (Bar le Duc, le Havre, Bobigny), tous gagnés ! Et dès début 2019, 2 nouveaux dossiers déposés en Ile de France.

La fin de l'assemblée générale a été particulièrement centrée sur **les conséquences des élections dans les structures à caractère privé et le renouvellement pour fin 2019 de la totalité des instances représentatives du personnel (I.R.P)** avec la désignation des comités sociaux économiques (C.S.E) dans les entreprises.

La question n'étant plus de savoir si c'était mieux avant mais que peut-on faire maintenant...

L'Union est bien décidée à s'approprier ce nouveau mode de gouvernance sociale en entreprise et peser de tout son poids dans l'ensemble des négociations.

Renouvellement au bureau du syndicat FO OGF

Il a enfin été porté à la connaissance des membres du bureau de l'Union le renouvellement des instances du Syndicat FO-OGF (numéro 1 des services funéraires français avec 7.500 salariés où notre organisation est toujours le syndicat numéro 2 sur les 3 collèges et numéro 1 chez les ouvriers) :

Xavier BOUTET
(Perpignan)

Secrétaire Général

Madjid BETTACHE
(Paris)

Secrétaire Général Adjoint

Pascal PEDRI (Tours)
Trésorière

Frédérique GUALDI
(Nice)

Trésorier Adjoint

L'Union souhaite bonne réussite à cette nouvelle équipe.

Une page se tourne, l'histoire continue

L'assemblée générale de l'union Nationale FOSIS, s'est tenue le 7 février, dernier et au cours de cette dernière il a été procédé au renouvellement de son bureau .

Avant toute autre chose il me revient au nom de l'ensemble des structures des SDIS Force Ouvrière de remercier très chaleureusement notre ami et camarade **Yann-Aël MOYSAN** qui, depuis 7 années, a été engagé pour notre Union dans des conflits et négociations toujours dans l'intérêt de Force Ouvrière et qui pour des raisons familiales s'est vu contraint de

mettre fin à son mandat de Secrétaire Général.

Merci Yann-Aël pour ton investissement de chaque instant !

Le nouveau bureau continuera sur tes marques ses actions pour que FOSIS prenne la légitime place qui est la sienne au sein du « monde Pompier »

L'Union Nationale FOSIS a retrouvé ses valeurs de liberté,

d'indépendance, de démocratie syndicale, si chères à FORCE OUVRIÈRE, et tu peux quitter le poste de Secrétaire Général l'esprit tranquille.

Enfin, nous sommes certains que tu retiendras ces liens d'amitiés très forts que tu as tissés au fil du temps.

Christophe SANSOU
Secrétaire Général
FOSIS (ci-contre)



Points d'actualité

28 janvier 2019 : FOSIS a rencontré Monsieur le préfet Witowski, Directeur Général de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) sur tous les sujets d'actualités qui feront l'objet d'examen par la Conférence Nationale des services d'Incendie et de Secours (CNIS).

11 février 2019 : les différentes organisations syndicales représentant les sapeurs-pompiers ont été auditionnées au Sénat dans le cadre de la proposition de loi relative au renforcement de la sécurité des sapeurs-pompiers.

Christophe SANSOU et **Jean-Charles QUEVILLON** étaient présents pour représenter FOSIS.

Retrouvez l'intégralité du compte rendu sur www.fosis.org et www.foterritoriaux.org

14 mars 2019 : Le Ministre de l'intérieur, en présence de Monsieur Laurent NUÑEZ, Secrétaire d'Etat auprès de lui, recevra FOSIS à 17h30.

Actions FOSIS

6/02 : AG de FOSIS de la Loire

8/02 : A.G de FOSIS du tarn et Garonne

19/02 : AG de FOSIS de Haute Garonne

25/02 : AG de FOSIS des Vosges

26/02 : AG de FOSIS du NORD

28/03 : AG constitutive de FOSIS du Var à laquelle viendront s'ajouter les rencontres avec les autres structures de FOSIS dans les semaines qui viennent.

Le nouveau bureau

Secrétaire Général : **Christophe SANSOU (SDIS 82)**

1^{er} Secrétaire adjoint : **Nicolas CORNELOUP (SDIS 87)**

2^{ème} Secrétaire adjoint : **Bruno GIBERT (SDIS 77)**

3^{ème} Secrétaire adjoint : **Cédric HATZENBERGER (SDIS 67)**

Trésorier : **Yann-Aël MOYSAN (SDIS 17)**

Trésorier adjoint : **Emmanuel CAUSSE (SDIS 12)**

Archiviste : **Gwennaël REGARD (SDIS 11)**

Référent Retraités : **Jacques MICHEL (SDIS 67)**

Référent Outre-Mer : **Sylvain BARVAUT (SDIS 971)**

Référents Officiers : **François CHAUVET (SDIS 31)** et **J.C. QUEVILLON (SDIS 59)**

Référent Formation : **Stéphane LE MELLAY (SDIS 56)**

Référent SPPNO : **Frédéric DELFAU (SDIS 10)**

Référent Elections : **Sébastien FAVOTTO (SDIS 82)**

Référent Développement : **J.C. FONTANET (SDIS 11)**

La fin programmée de notre système de retraite

Le grand chantier de la REFORME DES RETRAITES a été confié à Monsieur Jean-Paul DELEVOYE (Haut-Commissaire chargé de la réforme des retraites). Il constitue à lui seul le fondement même de ce qu'ils nomment volontairement le « Nouveau Monde ».

La technique

Rassurer à la fois les retraités d'aujourd'hui mais aussi les futurs retraités.

Ainsi, selon le gouvernement : *« rien ne presse et les mesures préconisées seront plus justes, plus équitables en phase avec ce que demandent les Français. Et pour encore mieux nous rassurer, affirme qu'il n'y aurait pas de problème d'argent... »*. Ben voyons !

Premier coup de canif dans cette belle démonstration : l'évolution des pensions actuelles. Celle-ci sera désindexée par rapport à l'évolution des prix comme le précise la loi actuelle...

Deuxième coup de canif : les retraités dont les pensions sont supérieures à 2.000 €uros bruts conservent une CSG à 8,3%.

Il s'agit pour les représentants du pouvoir de bien mettre en avant l'arbre qui cache la forêt... en usant de quelques subterfuges : les retraités, globalement, vivraient mieux que leurs enfants et qu'à tout le moins mieux que certains jeunes actifs...

Le Gouvernement encourage et soutient de toutes ses forces les actifs (ceux qui sont ou seraient productifs !..) au détriment des retraités, les inactifs.

Les « charges dites patronales » coûtent très cher à la société et surtout aux entreprises... donc il convient à ces dernières de leur donner de l'air afin de pérenniser leurs moyens d'existence...

Le Gouvernement peut alors enfoncer le clou et taper à bras raccourcis sur les cotisations salariales, « notre salaire différé ».

C'est-à-dire sur...

Depuis l'intervention du Président de la République (décembre 2018) sont proposées:

- une augmentation du SMIC de 100 €uros mensuels ;
- la défiscalisation des heures supplémentaires ;
- l'instauration d'une prime annuelle défiscalisée.

MENSONGES !!!

- Augmentation du SMIC : en réalité constituée par l'augmentation de la prime d'activité payée par l'impôt

(celle-ci fluctue en fonction du niveau des salaires et à la demande des salariés) : les cotisations sociales... disparues !

- Défiscalisation des heures supplémentaires : disparition des cotisations sociales !
- Prime annuelle défiscalisée : encore un contre-emploi...

Les trois conjugués aboutiront à terme inévitablement à une reprise forte du chômage et à un **manque cruel de trésorerie pour les régimes de retraites.**

Ainsi le « Nouveau Monde » aura gagné et pour les retraités futurs il ne restera plus in fine que le recours aux fonds de pensions.

L'arnaque est grossière mais comme dit l'adage : « plus c'est gros, mieux ça passe !... »

On ne lâche rien !

Maintien du code des pensions civiles et militaires

Maintien de la CNRACL

Maintien des 42 régimes de retraites



DÉCOUVREZ
NOTRE NOUVELLE OFFRE DE FORMATION
SUR **WWW.CNFPT.FR**

FORMATIONS 2019

LE CNFPT POURSUIT LA RECOMPOSITION DE SON OFFRE :

> UNE PÉDAGOGIE ACTIVE

En proposant des formations s'appuyant sur la diversification des méthodes pédagogiques pour rendre le stagiaire acteur de son parcours de formation et de ses apprentissages

> UNE PÉDAGOGIE INVERSÉE

En donnant accès aux ressources en amont de la formation afin que le temps en présentiel soit plus interactif et centré sur la mise en pratique des connaissances

> UNE PÉDAGOGIE ENRICHIE

En proposant une combinaison de temps de formation (à distance, en présentiel) et différents types de ressources pour s'adapter aux préférences d'apprentissage des stagiaires

DES FORMATIONS TOUJOURS PLUS DYNAMIQUES ET PLUS INTERACTIVES POUR RÉPONDRE AU MIEUX AUX BESOINS DES AGENTS ET AUX ATTENTES DES COLLECTIVITÉS



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

verse chaque mois 1 300 000 pensions,
compte 2 400 000 actifs cotisants,
est en relation avec
44 000 employeurs territoriaux et hospitaliers.

Retrouvez toute l'information et les services de la CNRACL
sur son site internet

www.cnrACL.retraites.fr

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales est gérée à Bordeaux
par la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

